SAINT-VERAND MAGAZINE

N°78- Printemps 2019

Pages 2 et 3: rappel des règles de bien vivre ensemble.

Pages 8 et 9 : dossier Cumane, guide d'entretien.

Page 10 : les chemins ruraux, une « corvée chemins » le 25 mai.

Régulièrement, la mairie est saisie de plaintes d'habitants qui sont gênés par le non respect de certaines règles élémentaires. Une nouvelle fois, nous rappelons ces règles. Pour les contrevenants, sachez que des sanctions sont possibles. Il est bien sûr regrettable d'en venir à des contentieux. Avec un peu d'attention tout le monde s'en portera mieux.

Le brûlage des déchets verts

Régulièrement, d'épaisses fumées s'élèvent en différents lieux du village.

Sachez que ces feux sont interdits, y compris pour les professionnels.

Élagage des arbres en bordure de propriété.

Les intempéries (vents violents, pluies et neige) peuvent arracher et casser les branches et arbres en bordure de route et occasionner des accidents graves de la circulation. Il est rappelé qu'en cas d'accident les propriétaires sont tenus responsables. Ils ont obligation d'élaguer les arbres et les haies de leurs propriétés dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage et entravent la sécurité.

En cas de gêne, le maire peut décider, après mise en demeure sans résultat, de l'exécution forcée des travaux d'élagage afin de mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales. Les frais afférents sont mis à charge des propriétaires négligents (loi 2011-525 du 17 mai 2011 art 78).

Aussi une commission composée d'élus de la commune fera ce printemps une inspection complète des voiries communales. Les bords de route non élagués feront l'objet d'un signalement aux propriétaires avec engagement à réaliser les travaux

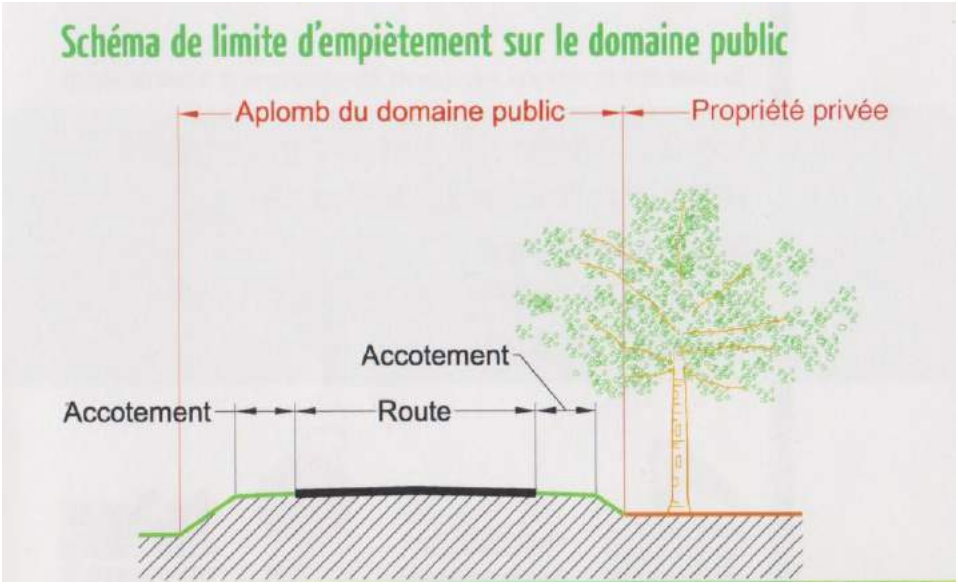

Nos amis les animaux.

La divagation des animaux est interdite sur la voie publique. Le maire peut faire conduire ces animaux en fourrière où ils seront maintenus aux frais du propriétaire.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que les aboiements ne gênent pas le voisinage. Ils ont obligation de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser (article R.1334-31 du code de la santé publique.)

Rappel d'horaires pour travaux bruyants.

Les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30

- les samedis : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

- les dimanches et jours fériés: de 10 H à 12 H.

Un city stade est à la libre disposition de la population pour le plus grand plaisir des utilisateurs. Cette réalisation, non surveillée, destinée aux sportifs, jeunes et moins jeunes implique le respect de règles afin de préserver la structure mais surtout la tranquillité des riverains.

Un règlement a été voté lors de la séance du conseil municipal du 9 avril. Il s'applique immédiatement, son non respect entraînera des sanctions ou la confiscation des objets non autorisés, notamment les ballons ne correspondant pas à l'usage du city stade. Les parents doivent veiller aux conditions d'utilisation de cet équipement par leurs enfants.

Le city stade est accessible tous les jours, y compris le weekend, de 9h00 à 19h00. L'accès et l'utilisation du city stade sont formellement interdits aux enfants de moins de 3 ans. Les enfants, âgés de 3 à 10 ans, devront être sous la responsabilité d'un adulte.

La mairie se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires d'ouverture pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage. L'accès au city stade pourra aussi être interdit sans préavis pour les motifs suivants : Intempéries, neige, verglas, travaux d'entretien, trouble de l'ordre public.
Le city stade sera prioritairement réservé aux école et centre de loisirs.

Le city stade permet l'initiation et la pratique de plusieurs sports :
- sans filet : le football , le hand-ball et le basket-ball
- avec filet : le tennis, le volley-ball et le badminton.

Seule l'utilisation de ballons en mousse ou plastique est autorisée.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés à ces pratiques sportives : les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu. L'absence d'équipements adaptés ou l'utilisation de ballons non conformes entraîne la responsabilité pleine et entière de l'usager. La municipalité ne pourra pas être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

Sur le terrain, il est interdit :
D'utiliser des boules de pétanque, des ballons en matière rigide (cuir…)
De pénétrer avec tout type de véhicules à moteur ou à roues (rollers, skate, trottinette, vélo et engins motorisés), sauf fauteuil roulant.
De fumer, consommer de l'alcool ou des stupéfiants et manger,
De faire du feu,
De grimper sur la structure du terrain, sur les filets,
De porter des chaussures à crampons,
D'introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteille en verre, …)

Sommaire :

Pages 2 et 3 : bien vivre ensemble, rappel des règlements,

Page 4 : CCAS semaine du bonheur et fonctionnement des ateliers informatiques,

Page 5 : CCAS Les Séniors,

Page 6 : CCAS les p'tits coups de main de l'été et semaine de la parentalité,

Page 7: Rythmes scolaires et les vacances d'hiver à Zébulon,

Pages 8 et 9 : Dossier Cumane,

Page 10 : Mise en place d'une commission chemin ruraux,

Page 11 : Travaux,

Page 12 : Hommage à Jean Burlet et marché à la ferme,

Page 13 : Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui

Page 14 : Associations diverses,

Page 15 : Sou des écoles et comité des fêtes,

Page 16 : Bloc-notes et brèves.

Page de couverture : illustration de Raphaël Bélier (portrait en dernière page).

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand.
Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Dépôt légal à l'impression.

Contact : Mairie de Saint-Vérand

04 76 38 11 05

On a trouvé le Bonheur au Mixage café

Le bonheur était à portée de main, ou plutôt une multitude de petits bonheurs quotidiens sous la forme de 10 ateliers très divers proposés par des professionnels ou des bénévoles : des moments d'évasion par la lecture, de relaxation grâce aux auto massages ainsi qu'une séance bien être, d'initiation au yoga ou encore au scrapbooking, de la marche active ou de la zumba pour les plus courageux mais aussi la découverte de l'apiculture pour les plus jeunes grâce à des ateliers ludiques, la naturopathie ou encore la confection de bougies.

Ces ateliers d'une dizaine de personnes, ont été très appréciés tout comme la disponibilité et la bienveillance des intervenants.

Pas moins de 60 personnes se sont retrouvées vendredi soir lors de la soirée intergénérationnelle, autour de contes, chants et danses. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré aux côtés des salariés.

Vous retrouverez certains de ces ateliers et d'autres nouveautés dès le mois prochain et dans les mois à venir.

Les ateliers informatiques font peau neuve !

A partir du 1er AVRIL, les ateliers informatiques du Mixage Café réaménagent leurs interventions.

Geoffrey, l'animateur vous accueille désormais le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous, avec vos différentes demandes : dépannage de téléphone portable, tri photos, installation d'antivirus, créations d'adresses mail etc… Il vous guide dans la manipulation d'un ordinateur ou d'une tablette.

Pour des demandes plus confidentielles qui requièrent plus de temps, nous vous proposons des rendez vous individuels le matin : démarches en ligne, initiation à l'utilisation de certains sites, accès aux droits , apprentissages etc. Pour cela, Il vous suffit d'appeler le Mixage Café et de prendre rendez vous.

Pour rappel, tous ces ateliers sont gratuits, ouverts à tous et principalement à ceux qui ne connaissent pas ou peu l'informatique : une ambiance conviviale, sans jugement ; des objectifs d'entraide et de « faire ensemble » ; voici ce qui caractérise ces ateliers qui vous permettront ensuite de « voler de vos propres ailes».

Pour tous ceux qui maitrisent l'informatique, des ordinateurs et imprimante sont en accès libre pendant les heures d'ouverture du Mixage Café : du Lundi au Vendredi 13h30—18h.

N'hésitez pas à venir vous renseigner, il n'est jamais trop tard pour apprendre et se lancer à la découverte de cet « incroyable monde du numérique » !

Les ateliers séniors reprennent avec le printemps

Fort de son succès en 2018, le Mixage Café renouvelle cette année ses propositions d'ateliers Séniors qui concourent à favoriser le bien-être et la santé. Trois thèmes sont proposés à raison de 5 ateliers chacun : café philo, atelier bien-être ainsi qu'une nouvelle proposition les « p'tits cailloux ».

Tous ces ateliers sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans, ils sont gratuits et pilotés par des professionnels de la santé.

Les p'tits cailloux

Nous avons tous dans nos chaussures des « petits cailloux » qui viennent perturber notre quotidien et pour lesquels nous ne trouvons pas toujours de solutions. Cet atelier propose de mettre des mots sur nos maux passagers ou quotidiens, de les partager pour trouver nos propres solutions. Le principe : se retrouver dans un contexte confidentiel autour d'un professionnel, être ensemble, prendre soin de soi et des autres ; partager les difficultés et mettre en commun les ressources, l'écoute des uns et des autres.

Les 2 premières séances auront lieu le Jeudi 23 Mai et 20 Juin de 9h30 à 11h.

L'Atelier Harmonie

L'atelier Harmonie permet d'améliorer les connexions entre le corps et le mental. Des exercices simples sont proposés pour apprendre à lutter contre le stress, développer sa mémoire et de nouvelles compétences, se relaxer.

5 ateliers vous sont proposés de 9h30 à 11h sur inscriptions:

16 Mai, 13 Juin, 12 Septembre, 10 Octobre et 14 Novembre.

Le Café philo

Le café philo est une rencontre, un dialogue sur des thèmes de la vie courante qui nous concernent tous : nos racines, la liberté, l'amour, l'autonomie, la vieillesse ...Il n'est pas nécessaire d'avoir des notions de philosophie pour y participer. Les thèmes sont choisis par les participants pour la séance suivante. Chacun est libre de venir selon le thème qui l'intéresse. Cet atelier permet la réflexion, le dialogue et le partage d'expériences en apportant une richesse profitable à tous.
Les cafés philo se mettront en place à partir du mois

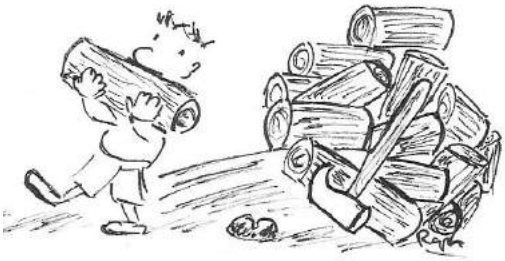

"Les p'tits coups de main de l'été"

Au mois de juillet, des jeunes au service des séniors

Depuis sa création, le Mixage Café, lieu intergénérationnel, porte des valeurs fortes d'entraide, de citoyenneté et de solidarité. Les adolescents sont très attachés à ces valeurs, souhaitant être utiles pendant la période d'été. C'est pourquoi, par groupe de 2 ou 3, ils se proposent, accompagnés d'un animateur de se mettre au service des séniors ou des personnes à mobilité réduite. Ce service gratuit se déroulera pendant le mois de Juillet.
Leur but : aider au rangement intérieur et extérieur (rafraîchissement du jardin, petit coup de peinture, aide au désencombrement …).
Vous pouvez dès à présent prendre contact avec le Mixage Café pour nous faire part de vos besoins.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter 04 76 38 82 19.

Quinzaine de la parentalité, c'est parti !

Les professionnels de différentes structures locales (professionnelles des structures collectives de la communauté de communes, relais assistantes maternelles) ont œuvré ensemble pour proposer des animations du 3 au 15 juin en lien avec la parentalité. Durant cette quinzaine de nombreuses actions ouvertes à toutes les familles seront menées sur le territoire, .

Le Mixage Café apporte sa contribution au projet en proposant 2 ateliers :

Cafés philo parents ados pour aborder des thèmes tels que "C'est quoi être libre ?" "Ça veut dire quoi être grand ?" et favoriser les rencontres, les échanges et la réflexion. Ces ateliers gratuits et ouverts à tous seront animés par une professionnelle et auront lieu : les mercredis 5 et 12 juin de 17h à 18h au Mixage café.

Langues de signes pour les bébés

Les tout petits seront également à l'honneur puisqu'un atelier découverte de la langue des signes animé par une professionnelle sera proposé le jeudi de 9h15 à 10h30. L'atelier "Bébés signe" propose une communication gestuelle qui permet aux enfants de s'exprimer et se faire comprendre avant l'arrivée du langage. Les parents et enfants de moins de 6 ans pourront s'approprier des gestes simples pour exprimer différents besoins : manger, dormir, boire, encore ...

Un Troc de graines, plants et savoir-faire réussi !

Avec l'arrivée du printemps, un troc de graines et plants a été organisé par les jardiniers Joseph, Denis et Roger. Pendant tout l'après-midi, les « troqueurs » se sont succédés proposant leurs graines et plants variés, échangeant avec d'autres et partageant leurs expériences. Une après-midi riche en échanges, discussions. Un troc de graines… mais pas seulement puisque Joseph, Denis et Roger ont pu enrichir cet événement par leurs précieux conseils. Les jardiniers vous donnent rendez-vous tous les mardis après-midi de 14h à 17h pour jardiner ensemble, répondre à vos questions et vous conseiller.

Retour à la

Les délégués des parents d'élèves ont effectué, courant décembre, auprès de l'ensemble des familles fréquentant l'école de Saint-Vérand, une consultation autour des rythmes scolaires. Les familles devaient se prononcer sur leurs préférences quant à la semaine scolaire organisée sur 4 jours ou 4 jours et demi..
Au vu des résultats qui ont révélé qu'une majorité de familles souhaitait un retour à la semaine de 4 jours et suite à l'avis favorable du Conseil d'Ecole extraordinaire du 18 janvier 2019 pour ce schéma d'organisation, la Municipalité a décidé, après en avoir délibéré le 22 janvier 2019, de déposer une demande d'adaptation du temps scolaire auprès des services de l'Inspection Académique.
Cette demande de dérogation ayant été acceptée, une organisation de l'enseignement scolaire sur 4 jours sera mise en place dès la rentrée scolaire 2019-2020. Les horaires scolaires seront les suivants : 8h30-1130 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Cette nouvelle configuration entraînera l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires organisés jusqu'alors durant la pause méridienne. La municipalité remercie vivement tous les bénévoles et les animateurs périscolaires pour leur engagement et la qualité des interventions proposées depuis 2013.
Afin que cette nouvelle organisation du temps scolaire ne pénalise pas les familles et leur vie professionnelle, un accueil sera proposé les mercredis matin dès septembre 2019, à condition toutefois qu'un minimum de 15 enfants soient inscrits.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé aux TAP

Du côté de Zébulon, le corps humain, cette machine extraordinaire

Vous l'avez compris par ce titre évocateur, le thème choisi pour la semaine des vacances de Février était «Le corps humain». Alors, pour se faire, les animateurs, qui n'ont peur de rien, avaient réaménagé ZÉBULON en un vaste hôpital, à la grande joie des enfants qui ont pu jouer au docteur, à l'infirmière… ou au malade !
Le temps fort de la semaine a été l'intervention de Yann, secouriste à la Croix Rouge, qui nous a appris les gestes d'urgence et la conduite à tenir en cas d'accidents domestiques. Des activités riches et variées, des exercices de mise en situation ont permis de mettre en évidence les réflexes précieux, indispensables, à avoir pour pouvoir secourir son prochain.
Les activités sportives n'étaient pas oubliées, « LE SPORT, c'est bon pour la SANTÉ», puisque une journée a été organisée à Presles : luge pour les plus jeunes, ski de fond pour les grands, boules de neige et parties de glissade ont ponctué cette journée qui s'est déroulée sans bobos, sous un beau soleil printanier.

Articles rédigés par Dominique Uni et Françoise Damier

L'ouvrage réalisé sur la Cumane au niveau du lotissement des frênes en début d'année 2019 par la SMVIC dans le cadre de la compétence GEMAPI pour conforter ses berges suite à plusieurs épisodes de crues (dernière en date: 23 juillet 2016) , est l'occasion de faire quelques rappels sur l'entretien des berges et des cours d'eau.

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable.

Qui est responsable de l'entretien des cours d'eau ?

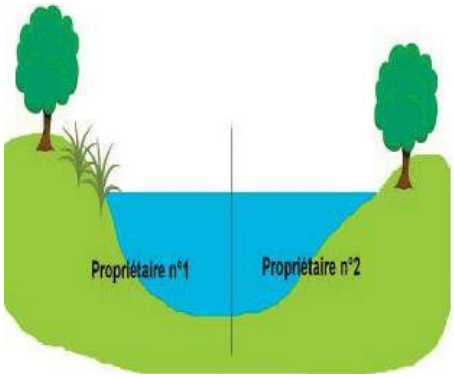

L'entretien des cours d'eau est une obligation du propriétaire de la parcelle attenante au cours d'eau : la propriété s'étend jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.

Dans un souci d'intérêt général, les propriétaires riverains d'un cours d'eau se doivent d'effectuer un entretien régulier des berges : il a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau.

L'entretien doit se faire de façon sélective et localisé pour ne pas dégrader ou perturber l'état écologique des cours d'eau et pour maintenir la diversité des milieux aquatiques.

L'entretien courant d'un cours d'eau est-il soumis à procédure administrative ?

NON, si l'entretien est périodique et léger.

Ces opérations d'entretien léger peuvent en général être réalisées sans utiliser d'engin mécanique (par exemple un tractopelle) susceptible de dégrader le milieu.

Voir exemples ci-dessous.

OUI, si l'intervention excède l'entretien courant.

Si l'entretien est au-delà de l'entretien régulier, l'intervention est soumise à une procédure administrative au titre de la loi sur l'eau. Il est alors nécessaire de déposer un dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Voir exemples ci-dessous.

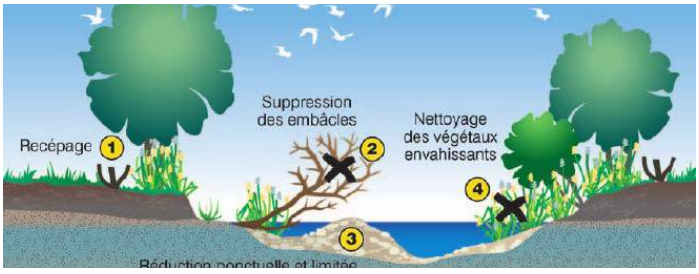

1- Entretenir la végétation des rives par élagage ou recépage ponctuel, sans déssoucher afin de ne pas déstabiliser les berges. 2- Enlever les embâcles les plus gênants, tels que branches et troncs d'arbre, qui gênent la circulation naturelle de l'eau. 3 - Déplacer ou enlever quelques petits atterrissements de sédiments, à condition de ne pas modifier la forme du gabarit de la rivière. 4 - Faucher et tailler les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.

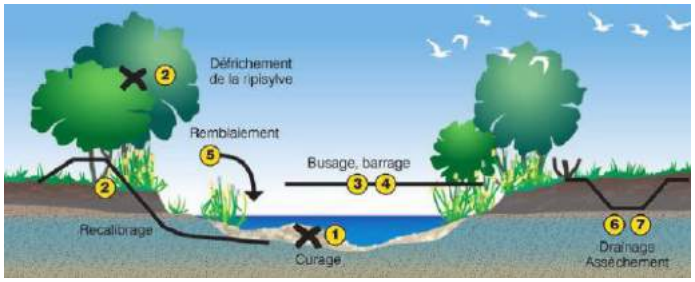

1– Curer le lit du cours d'eau, en modifiant son profil en long et en travers, en ôtant des sédiments comportant des déchets ou en altérant des frayères ou zones de vie piscicole. 2 - Modifier l'état naturel des berges par des techniques non végétales sur plus de 20 mètres . 3 - Recouvrir le cours d'eau par busage sur plus de 10 mètres. 4 - Aménager, dans le cours d'eau un ouvrage constituant un obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologique de plus de 20 mètres de hauteur. 5 - Réaliser un remblai supérieur à 400m² dans le lit majeur. 6 –Assécher une zone humide supérieure à 0,1 hectare. 7-Draîner des terres sur une surface supérieure à hectares.

Quand intervenir ?

Il faut intervenir lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit pour la faune piscicole (période de reproduction) ou pour l'avifaune (nidification, alimentation des oisillons…) :
- pour les travaux sur la végétation, la période automne-hiver est la plus propice.
- pour l'intervention dans le lit du cours d'eau, la période propice est l'étiage (fin de l'été à fin septembre).

Les interventions dans le lit du cours d'eau sont interdites du 1er octobre au 30 avril (période de reproduction des poissons).

Avant d'entreprendre des travaux en bordure ou dans le lit d'un cours d'eau, il convient d'en informer le service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires, qui explicitera au demandeur la procédure réglementaire éventuellement nécessaire.

Direction Départementale des Territoires de l'Isère—Service Environnement
Mail : ddt-spe@isere.gouv.fr Téléphone : 04 56 59 42 09

Exemples de pratiques à éviter concernant l'entretien de la végétation….

Coupe à blanc

Branchages dans le cours d'eau

Embâcles au niveau d'un passage busé

Le bois récupéré ou coupé doit être évacué dans une zone hors d'atteinte de l'eau pour éviter les risques d'embâcles.

Entretien de la végétation de la Cumane par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Lutte contre les plantes invasives

Renouée du Japon

Buddleia ou arbre à papillons

Dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan, la communauté de communes porte un plan d'entretien des boisements de berge. L'objectif est de retirer les branchages et déchets qui font obstacle à l'écoulement des eaux et qui favoriseraient un risque de débordement en cas de crue, tout en garantissant une diversité d'habitats et d'abris pour la faune aquatique. Le programme vise également à lutter contre les espèces invasives (notamment la Renouée du Japon ou le Buddleia de David) ainsi que l'entretien des ouvrages de franchissement (pont, buses, passerelles) du territoire.
Afin que le programme soit financièrement et techniquement réalisable, les interventions sont concentrées sur les linéaires dont l'entretien relève de l'intérêt général (enjeux hydraulique et/ou écologique).

Sur la commune de Saint-Vérand, des travaux d'entretien de la végétation sont prévus sur environ 1900 mètres linéaire sur la Cumane entre 2019 et 2020. Un entretien plus léger sera ensuite réalisé à partir de 2020/2021 avec un passage tous les 3 ou 5 ans en fonction des enjeux hydrauliques et/ou écologique du secteur. Par ailleurs, une vingtaine d'ouvrages de franchissement sont suivis sur la commune afin de prévenir la création d'embâcles et/ou réaliser les travaux sur la végétation. Enfin, la majorité des cours d'eau de la commune font l'objet d'une surveillance physique afin de détecter la présence de plantes invasives et intervenir rapidement pour les arracher avant que l'invasion atteigne un niveau irrémédiable.

La commission chemins ruraux est constituée de Nicole Gaillard, Patrick Giroud (élu), Gérard Jany, Bruno Ménuel et Marc Richard.

Une commission pour dresser l'inventaire des chemins ruraux.

Une corvée chemins est prévue samedi 25 mai. Vous êtes tous conviés (des précisions complémentaires seront communiquées par voie de presse et sur le site de la commune. Venez nombreux !

Les chemins ruraux participent à l'organisation de la vie de notre commune. Ils ont avant tout une vocation agricole, ils permettent en effet aux exploitants d'accéder à des champs, des bois. Ils permettent aussi de pratiquer des activités de loisirs. Leur tracé, souvent très ancien, est un témoignage de l'histoire communale.

Si, sur le plan cadastral, la longueur de ces chemins reste constante, on observe sur le terrain une franche réduction des chemins praticables. Abandonner ces chemins c'est perdre une partie de son histoire et de son patrimoine.

Il ressort du Code rural, que trois conditions principales caractérisent les chemins ruraux : l'affectation à l'usage du public, la propriété de la commune et le non-classement dans la catégorie des voies communales. Bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, aucun texte ne l'oblige à mettre un chemin rural en état de viabilité ou à en assurer l'entretien régulier.

En application des dispositions du Code rural, le maire est chargé de la police de la conservation et de la police de la circulation des chemins ruraux. Pour assurer leur conservation, le maire peut réglementer la circulation, l'ouverture des fossés en limite ou l'établissement des accès. De plus, les plantations privées qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants pour en assurer sa conservation.

Plusieurs obligations s'imposent aux riverains des chemins ruraux :

* respect de l'emprise du chemin,
* interdiction de barrer un chemin,
* interdiction d'installer des constructions, des canalisations,
* interdiction de creuser sous le sol, de labourer, de détruire les talus.

Force est de constater que certains "chemins ruraux" sont entravés ou occupés illégalement. Ils risquent de disparaître progressivement, parfois par manque d'entretien. Pourtant, l'absence d'entretien ne donne pas aux usagers et aux riverains le droit de s'accaparer ce bien communal.

Une commission "chemins ruraux" composée d'élus et d'habitants travaille depuis quelques mois sur le recensement de tous les chemins ruraux, et les liaisons à conserver ou restaurer. Toute voie de passage affectée à l'usage du public, c'est-à-dire ouverte à la circulation pédestre ou routière ou qui fait l'objet d'actes réitérés de surveillance par l'autorité municipale, est présumée, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle elle est située.

Elle s'appuie sur des documents d'archives (cadastre, actes notariés, documents d'urbanisme, etc.), et se déplace sur le terrain pour visualiser l'état de ces chemins.

Pour finaliser ce travail laborieux, une enquête publique permettra à chacun de consulter en mairie la carte et l'inventaire des chemins ruraux et de formuler des remarques. Cet inventaire permettra également d'effectuer une mise à jour. Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente pourra être décidée par le conseil municipal.

En fin d'année, le conseil municipal sera amené à délibérer pour valider et approuver l'inventaire des chemins ruraux communaux

Article rédigé par Stéphane Tournoud

Du côté de l'entrée Nord

Les travaux sont pratiquement terminés. Suite à quelques soucis techniques et matériels lors de la réalisation des enrobés, des reprises ont été faites début mars. La matérialisation et les marquages routiers seront réalisés en avril pour garantir une bonne tenue dans le temps.

Au lotissement des Frênes

Suite au confortement de la berge réalisé au niveau du lotissement des frênes, la commune a fait procéder à la coupe et au broyage du bois situé entre la Cumane et le cheminement piéton.
Certains arbres étaient devenus très hauts et présentaient un risque en cas de crue ou de vent.
En fin de chantier, les agents communaux ont procédé à un nettoyage et une réfection du cheminement piéton.

Au stade Jean-Marie Varloteaux

Lors du dernier conseil municipal, au vu du coût élevé du projet (80 000€) il a été décidé de ne pas faire réaliser les travaux de préparation de la plateforme pour le terrain synthétique et l'agrandissement du parking.

L'ancien terrain de tennis a été démonté et une surface en stabilisé le remplace. Ces travaux ont été réalisés à minima par les agents communaux. Ils permettront de disposer d'une plus grande surface d'entraînement, notamment en cas de pluie.

Souvenirs, il a illuminé le ciel de Saint-Vérand !

Né à Saint-Vérand le 7 mai 1927, Roger Burlet fait des études de chimie à Strasbourg avant de devenir ingénieur chimiste artificier. Il entre dans la célèbre entreprise de feux d'artifices Ruggieri et s'installe à Sorgues, où il vivra avec son épouse et ses enfants. Il s'est éteint le 30 décembre 2018.

Toute sa vie, Roger est resté un enfant de Saint-Vérand. Grâce à lui, le feu d'artifice de la Vogue a longtemps été l'un des plus beaux de la région. Il faut dire que Roger préparait l'événement tout au long de l'année, récupérant à l'usine des pièces classées défectueuses pour, avec son ingéniosité innée et son expertise professionnelle, les transformer en chefs d'œuvres pyrotechniques. C'était le roi des « roues », des « fusées », des « bouquets », et surtout des « bombes ». Roger avait en effet un faible pour les détonations

fracassantes.

En 1947, il est conscrit. A cette époque, on « tire les boites » la veille de la Vogue. L'opération, traditionnellement confiée aux conscrits encadrés par le garde-champêtre, consiste à hisser deux lourds mortiers en fonte sur le coteau en face de l'église, à les bourrer de poudre et à allumer la mèche pour déclencher d'assourdissantes déflagrations. Cette année-là, les restrictions d'après-guerre sont toujours d'actualité. Impossible de se procurer la précieuse poudre. Qu'à cela ne tienne : avec les moyens du bord Roger va fabriquer une poudre au chlorate spécialement dosée pour faire tout le bruit qui s'impose. Les résultats dépassent les espérances du conscrit-artificier. Après avoir tiré plusieurs salves de détonations extraordinairement puissantes, les mortiers explosent l'un après l'autre. Un véritable bombardement s'abat sur le village. Plusieurs maisons, l'église et la mairie sont touchées. Les habitants sont traumatisés mais fort heureusement il n'y a pas de victime.

Comme les « pétards de Notre-Dame des Champs » qui, en août 1954, saluèrent bruyamment la première procession au Châtelard, les « boites du Roger » sont aujourd'hui entrées dans la mémoire du village. Mais Saint-Vérand gardera par-dessus -tout le souvenir d'un homme chaleureux et généreux, toujours prêt à rendre service, créateur des merveilleux feux d'artifices qui ont enchanté plusieurs générations.

Marché à la ferme le dimanche 19 mai

Pour la 3° année consécutive, un marché à la ferme est organisé à la chèvrerie de Corinne à la Gabotte (231 route d'Essemat).

Vous pourrez rencontrer les producteurs habituellement présents au marché le dimanche matin.

Une journée festive vous attend avec des animations pour tous…

Un bœuf bourguignon, préparé avec le bœuf de François Détroyat, à consommer sur place ou à emporter sera proposé sur réservation au 06 45 05 04 19.

Dimanche 23 juin, on fête le 2° anniversaire du marché.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité !

Visite du verger expérimental de la station INRA de Gotheron

La station INRA de Gotheron à Saint-Marcel lès Valence a mis en place un programme destiné à expérimenter la production de fruits sans pesticides et à favoriser la biodiversité. Un verger de forme ronde, composé d'une sélection d'espèces fruitières disposées en spirales imbriquées, a été implanté pour améliorer les capacités naturelles de défense des arbres. En coordination avec l'association « Les fruits retrouvés » de Beauvoir-en-Royans, une visite guidée de cette installation protectrice du patrimoine naturel unique au monde est prévue le jeudi 25 avril de 14 à 18 heures.

Concert choral « Sur les chemins de Compostelle »

La chorale « Chantons chez nous en famille » de Voiron donnera un concert en l'église de Saint-Vérand le vendredi 24 mai à 20 heures. Le programme proposera une bonne vingtaine d'œuvres variées. On pourra ainsi entendre le célèbre « Ave Maria » de Guiolio Caccini, des chants scouts et des chants de pèlerins, mais aussi des chansons du répertoire national et international telles que « La Montagne » de Jean Ferrat, « Le Petit Bonheur » de Félix Leclerc, « les Allobroges » de nos voisins savoyards, et d'autres succès populaires partagés par plusieurs générations (participation financière au profit des tableaux de l'église).

Conférence « Radiesthésie et connaissances scientifiques, à propos de Jacques Aymar »

Le professeur Jacques Boucharlat, ancien chef de service au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, auteur de plusieurs ouvrages de psychologie médicale, prendra appui sur l'exemple du célèbre sourcier-devin Saint-Vérannais Jacques Aymar pour développer l'un de ses thèmes de prédilection, « Science et pensée magique ». La science progresse mais d'autres pratiques, que la pensée rationnelle peine à expliquer, sont bien présentes et parfois se développent. Les sourciers de nos campagnes sont toujours actifs. Les radiesthésistes, les magnétiseurs, les "coupeurs de feu" sont très sollicités, surtout lorsqu'ils sont crédités de résultats positifs, voire spectaculaires. On se passionne pour l'hypnose, pour le spiritisme et, globalement, pour les "sciences parallèles". Après un exposé introductif riche en exemples et illustrations, le professeur Boucharlat échangera avec la salle sur ces sujets ou des sujets voisins (participation financière au profit des tableaux de l'église).

Sport Loisirs Bien Être

Avec 50 licenciés depuis sa création en 2018, l'association Sports Loisirs Bien-Etre continue son ascension, grâce notamment aux 2 nouvelles activités mises en place en janvier (pour rappel : renforcement musculaire et bien vieillir). Des personnes atteintes de pathologies lourdes ou en arrêt prolongé d'activité nous ont récemment sollicité afin de mettre en place des séances adaptées pour gagner en autonomie au quotidien. Après une formation spécifique, l'association a donc répondu favorablement. Une séance d'activité physique adaptée sur chaise verra le jour dès le mois de mai tous les vendredis de 10h à 11h à la mairie. En plus des séances hebdomadaires, l'association s'est mobilisée sur des manifestations locales : la semaine du bonheur avec le mixage café et la rando "rondes des rameaux" du sou des écoles.

Un stand et des animations gratuites « marche nordique » seront également proposés l'après-midi du samedi 22 juin à Saint-Marcellin à l'occasion des rencontres de l'autonomie, du sport et de la santé sur notre territoire. Nous vous attendons nombreux !

Contact : Christelle 06 26 61 18 71 - assoslbe@yahoo.com

Les Joyeux Dauphinois

Fin janvier, le club qui compte 60 adhérents a élu son nouveau bureau (surnommé les drôles de dames !).

Coprésidentes : Marie De Araujo et Gisèle Valente, Trésorière : Colette Chancy, Trésorière adjointe : Gisèle Valente, Secrétaire : Martine Mottuel, Secrétaire adjointe : Nicole Jourdan. Membres : Noëlle Boinon et Bernadette Rodon.

Les drôles de dames vous invitent à venir partager un moment de convivialité autour d'un goûter et de loisirs divers (jeux de carte, scrabble, boules…). Plusieurs repas sont prévus au cours l'année (repas cabri, fête des mères, anniversaires et Noël). Toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête et se divertir dans la bonne humeur.

Editions Achille Lescabot : un premier vide bibliothèque réussi !

Dimanche 24 mars l'association « Éditions Achille Lescabot » organisait son premier vide bibliothèque. Romans, BD, revues, vinyles, CD et DVD étaient à l'honneur. Une trentaine d'exposants se sont installés dans la salle des fêtes mais également à l'extérieur, bénéficiant d'une journée ensoleillée, quasi estivale. De nombreux visiteurs ont fait le déplacement et ont pu trouver ce qu'ils cherchaient parmi les vieux livres, les B.D ou les vinyles. Cette première édition de vide bibliothèque a été une véritable réussite et deviendra sans aucun doute un rendez-vous culturel annuel incontournable à Saint-Vérand pour tous les amoureux des livres et des disques.

13e « Rondes des Rameaux » : une édition « Collector » !

Les absents ont eu tort ce dimanche 31 mars… Les conditions étaient toutes réunies pour une belle journée sportive loin des routes goudronnées : une météo printanière, des parcours VTT « équilibrés » selon son niveau de pratique (entre technicité et promenade), des circuits pédestres avec vues panoramiques, un tracé plus sportif pour les trailleurs … et une équipe de 45 bénévoles enthousiastes !

C'est la bonne humeur qui régnait sur les chemins, aux trois points de ravitaillements et à l'arrivée devant l'assiette de ravioles offerte par les organisateurs.

A l'heure du bilan : plus de 930 participants inscrits (638 marcheurs, 256 vététistes, 38 coureurs) et une centaine d'enfants de tout âge… et tout autant de sourires !! En famille, entre amis, en club, en solitaire ou avec son fidèle compagnon, chacun a pu trouver son plaisir.

Le Sou des écoles, sous l'orchestration de Sandrine Charmeil (Présidente de la commission d'organisation de la randonnée), remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs de cette belle réussite qui, rappelons-le, est entièrement dédiée aux enfants de l'école pour financer les activités des classes. Merci à Patrice Bertrand, et Clément, avec leur association de quadeurs sans qui rien ne serait possible… et un merci tout particulier à Bruno Menuel, responsable des parcours pédestres depuis plusieurs années qui part vers de nouveaux chemins de randonnée ! A tous, rendez-vous l'année prochaine !

Date à retenir ! Vendredi 28 Juin : Kermesse de l'école

Comité des fêtes : un nouveau bureau, 2 manifestations réussies et la vogue en projet

Le nouveau bureau : Présidente : Michèle Croizat, Trésorier : Franck Jullin, Secrétaire : Delphine Pitre, membres : Jacques Ducros, Rémi Croizat et Patrice Bertrand.

Mondée, 500 kg de noix…

Soirée grenouilles, 120 convives…

On recrute des bénévoles pour la vogue du 26 au 29 juillet.

Concours de boules, repas moules frites et ravioles, randonnées pédestres et VTT, bals populaires et feu d'artifice sont les temps forts de ces journées.

Afin que la fête soit réussie, le comité des fêtes fait appel aux habitants pour apporter un peu d'aide. Venez en toute simplicité, nous vous accueillerons.

Contact au 06 82 19 29 45

Services municipaux :

❒ **Mairie** : Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h

- Mardi, mercredi et vendredi :

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.

- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

❒ **Agence postale :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 heures à 16 heures 30.

Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Tél. 04 76 64 06 46

Décès

Hélène DETROYAT DIT PERON veuve CELLIER le 23 janvier
Gabriel CAVAGNE le 25 janvier
Christiane CLEUVENOT veuve LOCHON le 05 février
Yves ASENSI le 13 février
Aimé BRIAN le 26 février
Odette CHAMPENOIS épouse Mocellin.

Services intercommunaux :

❒ **Déchetterie :**

Route de la croix de May à Saint-Sauveur :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

- Le samedi de 9 à 18 heures.

❒ **Eau et Assainissement**

Service d'astreinte, tous les jours et 24 heures sur 24 au

04.76.36.94.01

Pour les questions d'ordre administratif : regie.eau@3c2v.fr ou appeler le 04.76.64.01.81 du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Rappel :

Dimanche 26 mai, élections européennes.
Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.
Exprimez-vous, c'est important.

Présentation

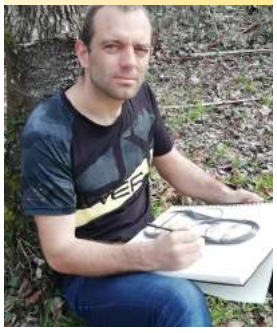

Raphaël Bellier, habite Saint-Vérand depuis quelques années.
Il a proposé de mettre gracieusement ses talents d'illustrateur au service de la commune.
C'est grâce à lui que plusieurs dessins illustrent le présent magazine. Désormais, vous retrouverez régulièrement sa marque sur différents supports. Un grand merci pour cette contribution.
Aide soignant de profession, il a comme passion le dessin. Il balade son crayon de page en page, croquant le monde qui l'entoure.
Retrouvez-le sur son blog **nofears.over-blog.com**

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est labellisée *territoire à énergie positive pour la croissance verte*.
Parmi les actions engagées par la communauté de communes pour limiter l'impact environnemental de nos déplacements figure l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).
Une aide forfaitaire de 200 euros sera versée aux 100 premiers demandeurs habitant le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, **sans restriction de ressources**, pour l'achat d'un VAE à batterie sans plomb.
La facture, datée entre le 1er avril 2018 et le 1er octobre 2019, doit être transmise avant fin octobre 2019.
Le versement des aides est soumis à l'apposition des logos sur les biens acquis. Ces logos devront rester visibles pendant la durée de vie du bien.

Infos complémentaires : 04 76 38 80 72

Articles rédigés par Nicole Ménuel